

**DEPARTEMENT**  
MEUSE  
**ARRONDISSEMENT**  
COMMERCY  
Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
Des délibérations du Conseil Municipal du 14 octobre 2022

Le 14 octobre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre,

Etaient excusés :

JACQUEMET Jean-Pierre qui a donné pouvoir à VERDUN Marie-Pierre,  
WILLIE Annick, qui a donné pouvoir à THIRION Aline

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : ADHESION DE LA COMMUNE D'ERIZE SAINT-DIZIER AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION CENTRE MEUSE (23/22)

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de la commune d'ERIZE SAINT-DIZIER d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Electrification du Centre Meuse pour la compétence « éclairage public » et de l'avis favorable émis par le Comité Syndical du SIE le 5 octobre 2022. Il rappelle que l'ensemble des communes adhérentes au syndicat doit formuler un avis.

Par 7 pour, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune d'ERIZE-SAINTE-DIZIER au SIE du Centre Meuse pour la compétence « éclairage public » portant sur l'entretien et la rénovation de son réseau d'éclairage public ;
- De donner tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération.

Date de la convocation : 04 10 2022  
Nombre de membres : 07  
Nombre de présents : 05  
Nombre de votants : 07 dont 2 pouvoirs

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 18 octobre 2022 et de la  
Publication le 18 octobre 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Le Maire,

